

Pathologies biologiques du bois dans la construction

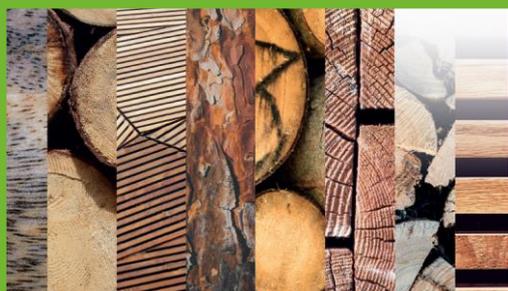
Points abordés : agents de dégradation du bois et leurs dégâts, méthodes de traitement

Publics visés :

Agents des collectivités, Entreprises de Construction bois, Charpentiers, Architectes, Maîtres d'ouvrage, Économistes...

Prérequis :

Avoir de bonnes connaissances dans le secteur de la construction



Nombre de stagiaires:

12 personnes maximum
6 personnes minimum

Durée :

1 journées de 7H

Lieu :

Pavillon du Roy René CD7 Valabre,
13120 GARDANNE

Date :

Mardi 16 juillet 2019

Horaires :

9H-12H et 13H-17H

Coûts horaires

43 euros / heure

Tarifs :

300 euros net

Fibois SUD

Tél : 06 69 41 59 18

Contact technique :

f.bigo@fibois-paca.fr

Mardi 16 juillet 2019

Pavillon du Roy René, Gardanne

Nombre de places limité, inscription obligatoire

Objectifs de formation

- Reconnaître les principaux agents de dégradation du bois et leurs dégâts
- Comprendre les méthodes de lutte contre les agents de dégradation
- Identifier les différentes méthodes de traitement.

Programme

• Le matériau bois

Découverte du matériau bois

Organisation des tissus et anatomie des bois

• Les champignons

Généralités

Principaux champignons dégradant le bois

• Les insectes des bois d'oeuvre

Insectes à Larves Xylophages (ILX)

Termites

• La lutte contre les termites

Loi termites

Protection des bâtiments contre les termites (barrières, conception)

Mesures de prévention

Types de traitements

• La lutte contre la mэрule et autres champignons lignivores

Loi Alur

Mesures de prévention

Types de traitements

• Les traitements du bois

Méthodes

Produits

Pathologies biologiques du bois dans la construction

Points abordés : agents de dégradation du bois et leurs dégâts, méthodes de traitement

Le formateur : Pierre DULBECCO

Ingénieur bois construction à l'institut technologique du FCBA (Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement).

Suivi et évaluation

Le formateur contrôlera l'acquisition des connaissances des stagiaires par des questions orales ou écrites tout au long de la session de formation.

L'organisateur de la formation évaluera la qualité de la formation par une fiche d'évaluation complétée par chaque stagiaire au terme de la session de formation.

Moyens pédagogiques et techniques

- Séance de formation en salle
- Études de cas concrets
- Cours au format papier remis aux stagiaires
- Présentation Power-point en format numérique remise aux stagiaires
- Vidéo-projecteur

Pathologies biologiques du bois dans la construction

Points abordés : agents de dégradation du bois et leurs dégâts, méthodes de traitement

Mardi 16 juillet 2019 à GARDANNE

BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À : FIBOIS SUD

AVANT LE 05 juillet 2019

PAR COURRIER :

Pavillon du Roy René, CD7 Valabre - 13120 Gardanne

PAR EMAIL :

f.bigo@fibois-paca.fr

Entreprise, collectivité, association :
.....

Adresse:.....

Code Postal : Ville :

E-mail : @ Tél :

Nom et prénom du stagiaire :

PRÉREQUIS :

Avoir de bonnes connaissances dans le secteur de la construction : oui non

NIVEAU D'INSTRUCTION (SCOLARITÉ) :

- Niveau VI (en fin de scolarité avant la 3ème)
- Niveau V bis (fin de scolarité avant le lycée ou avant la terminale pour les filières professionnelles)
- Niveau V (fin de scolarité avant la terminale ou en terminale pour les filières professionnelles)
- Niveau IV (fin de scolarité en terminale ou juste après obtention du BAC)
- Niveau III (fin de scolarité après obtention d'un BAC +2)
- Niveau II (fin de scolarité après obtention d'un BAC +4)
- Niveau I (fin de scolarité après obtention d'un BAC +5)

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU POSTE OCCUPÉ :

- Ouvrier - compagnon
- Employé
- Profession intermédiaire (agent de maîtrise)
- Cadre et profession intellectuelle supérieure
- Artisan - Commerçant - Chef d'entreprise
- Agriculteur exploitant
- Sans objet - premier accès à l'emploi

STATUT DE L'ENTREPRISE :

- TPE (moins de 10 salariés)
- PME de 10 à 49 salariés
- PME de 50 et 250 salariés
- Plus de 250 salariés

OBJECTIFS VISÉS PAR LA FORMATION :

- Développement /Élargissement des compétences
- Reconversion vers un autre métier
- Adaptation des compétences
- Évolution des méthodes de travail

Pathologies biologiques du bois dans la construction

Points abordés : agents de dégradation du bois et leurs dégâts, méthodes de traitement

Mardi 16 juillet 2019 à Gardanne

Conditions de participation :

CONDITIONS :

- Le nombre de stagiaires étant limité, les inscriptions sont considérées dans leur ordre d'arrivée.
- L'inscription est valide après le règlement complet.
- Le règlement total de la formation doit être effectué 1 semaine avant le début de la formation.

FORMATION :

- Fibois SUD se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation si le nombre de stagiaires n'est pas suffisant.
- Une annulation ou modification nécessite une démarche écrite. En cas d'empêchement, un remplaçant peut être nommé.
- Dans le cas d'une annulation de la part du stagiaire moins de 1 semaine avant la date fixée, les frais d'annulation sont fixés à 15% de la somme totale de la note de débit.
- Dans le cas d'une annulation de la part du stagiaire moins de 3 jours avant la date fixée, le montant total de la note de débit reste dû.
- Dans le cas d'annulation de la part de l'organisateur, la totalité de la somme versée est remboursée.
- Une convention de formation sera transmise au stagiaire dès réception de son bulletin d'inscription et devra être complétée et signée par son employeur avant le début de la formation.

-
- J'accepte les conditions de participation.
 - Oui, je souhaite participer à la formation « Pathologies biologiques du bois dans la construction ».
 - Je joins à ce bulletin d'inscription le règlement de 300 € Net correspondant au coût de la formation par chèque libellé à l'ordre de FIBOIS SUD PACA. Association loi 1901, non assujettie à la TVA.
 - S'engage à répondre à une enquête d'évaluation à la fin de la formation.

Fait à : Le :

Signature :